

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2023/037 : Création de poste pour avancement de grade – Mise à jour du tableau des effectifs.

L'An deux mille vingt-trois, le 1^{er} décembre 2023 à 18 heures
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 24 novembre 2023.

Nombre de membres	<u>Présents</u> : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme BOISNE-NOC, Mme COURTOIS.
En exercice : 11	
Présents : 6	<u>Représentés</u> : Mme VIENNEY, pouvoir à M. BARNAUD, M. HIDEG pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE.
Votants : 8	<u>Excusés</u> : Mme GRANDJEAN, Mme TIRAVY, M. JENDOUBI.

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2023/037 : Création de poste pour avancement de grade – Mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 février 2018 relative à la création du tableau des effectifs pour le CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 2019 relative à la définition des ratios d'avancements de grade,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2023,

Considérant la nécessité de créer un poste sur le grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre l'avancement de grade d'un agent au CCAS et ainsi de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

ARTICLE 2 : Accepte la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif
Assistant de Service Social	A	Temps complet	0
Rédacteur	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	C	Temps complet	2
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps non complet 80%	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	3
TOTAL			7

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrit au Budget principal.

ARTICLE 4 : Dit que le Président du CCAS est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 1^{er} décembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre BARNAUD

Accusé de réception en préfecture
094-269400123-20231201-2023-037-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception en préfecture : 07/12/2023

CCAS

34430 Chennevières-sur-Marne

Tél. : 01 75 65 10 51



Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 34430 Chennevières-sur-Marne